



# Lettre 5 - septembre 2020

Les cercles de silence reprennent doucement sur les places de nos villes. Mais il faut constater une indifférence générale face aux tragédies que vivent les migrants : signe de perte de sens des responsabilités à l'égard de nos semblables.

Dans cette lettre le cercle s'élargit à l'ensemble de l'Europe et des pays proches des mers. Certes, c'est éloigné de nos préoccupations locales, ou régionales, mais il est instructif de savoir un peu ce qui se passe au-delà de notre pays,

Cette lettre est actuellement adressée à 103 personnes ou cercles de silence. Certains responsables de cercles de silence transmettent cette lettre à leurs participants ou la distribuent autour d'eux. Elle est ainsi distribuée à plusieurs centaines de personnes. Cette lettre est une sorte de "revue de presse", ou plutôt de synthèse à partir des courriels que je reçois et des informations trouvées sur internet. Si vous désirez que je l'envoie à d'autres personnes, donnez-moi leurs courriels. Si vous désirez ne plus la recevoir, prévenez-moi et je vous supprimerai de ma liste.

MC Girard

## LES CERCLES

Les cercles de silence se sont à nouveau tenus dehors. Nous avons eu des nouvelles de : Pau, Sens, Étampes, Maubeuge, Saverne, Haguenau, Le Mantois, Saint-Nazaire. Certains cercles ne redémarreront seulement en Septembre.

### Ressentis de divers cercles

Les participants aux cercles sont inférieurs à 10 pour plusieurs cercles.

A Haguenau, « de rares passants de plus en plus rares, au point que je me demandais si cela avait du sens de commencer ce 142<sup>ème</sup> cercle de silence à l'entrée d'une place déserte. La détermination des 4 premières personnes du cercle arrivées un peu en avance m'a fait changer d'avis.»

A Maubeuge, nous réfléchissons à ce que nous pourrions faire pour remotiver et amener de nouvelles personnes à participer.

A Saverne, nous avons commencé avec 9 participants sur une place quasi déserte, Quelques rares passants ont ralenti mais sans s'arrêter. Malgré tout, nous nous sommes donné RDV pour le 30 septembre

145<sup>ème</sup> cercle de silence d'Etampes : 7 personnes sont passées dans le cercle ; nous nous sommes donné rendez-vous au samedi 26 septembre.

## LA MARCHÉ DES SANS-PAPIERS



À l'appel de 15 collectifs de sans-papiers, de la marche de la solidarité, des états généraux des migrations, et de plus de 120 organisations, des **sans-papiers marcheront vers l'Élysée** à partir du **19 septembre** des quatre coins du pays (Marseille, de Rennes, de Toulouse, de Lille, de Strasbourg, Montpellier, Bayonne, Grenoble, Le Havre...) pour **atteindre Paris** en une grande manifestation le **samedi 17 octobre** afin d'imposer enfin la régularisation de toutes les Sans-Papiers, la fermeture des

centres de rétention et le logement pour toutes.

<https://www.lacimade.org/la-marche-des-sans-papiers/>

## CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE

### MESNIL-AMELOT

Depuis le début du mois d'août, les cas de Covid-19 augmentent dans le centre de rétention administrative. Un foyer épidémique du Mesnil-Amelot : 8 policiers et 6 retenus. Ils ont été transférés à Vincennes, dans un centre habilité à accueillir les personnes atteintes du virus. Ce centre accueille huit malades dans des chambres isolées, mais dispose d'un réfectoire commun.

Après cette découverte, l'Agence Régionale de Santé (ARS) s'est rendue sur place pour mener un dépistage parmi les policiers, personnels et les 77 retenus au CRA. Un cas supplémentaire a été détecté chez les détenus et 3 chez les policiers.

Les salariés de l'entreprise chargée du nettoyage ont exercé leur droit de retrait lorsqu'ils ont appris la propagation de l'épidémie. L'Unité médicale du CRA (UMCRA) prône une fermeture pour désinfection et considère le maintien en rétention des personnes comme incompatible avec les mesures d'isolement à respecter pour limiter la contagion. En effet, l'association Assfam, qui intervient quotidiennement dans ce CRA, confirme le manque de masques et l'absence de gel.

Cependant, aucune fermeture n'est envisagée par la police nationale. Malgré tout, le CRA du Mesnil-Amelot n'accueille plus de nouveaux retenus et ne les fait plus venir aux audiences du tribunal.

<https://www.infomigrants.net/fr/post/26680/etrangers-malades-du-covid-19-en-centres-de-retention-on-ne-va-jamais-guerir-a-ce-rythme-la> , [https://actu.fr/ile-de-france/le-mesnil-amelot\\_77291/seine-et-marne-cluster-confirme-au-centre-de-retention-du-mesnil-amelot\\_35572969.html](https://actu.fr/ile-de-france/le-mesnil-amelot_77291/seine-et-marne-cluster-confirme-au-centre-de-retention-du-mesnil-amelot_35572969.html) <https://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/covid-19-alerte-au-centre-de-retention-du-mesnil-amelot-apres-plusieurs-cas-detectes-13-08-2020-8367666.php>

### MARSEILLE

Les retenus du CRA du Canet à Marseille ont entamé une grève de la faim depuis quelques semaines, les collectifs de soutien aux migrants ont dénoncé « *des conditions d'enfermement inadmissibles* ». « *Six cas de Covid-19 ont été recensés, uniquement chez des fonctionnaires de la Police aux frontières, et aucun chez les personnes placées en rétention. Le dernier cas remonte au 17 août.* » selon la préfecture mais « *Il y a une incohérence à déclarer la situation sanitaire préoccupante dans les Bouches-du-Rhône et à continuer à enfermer des gens* ».

Une centaine de personnes s'est rassemblée le 1er septembre devant la préfecture autour de l'association de lycéens Conscience, du collectif de soutien aux migrants et de la Coordination des sans-papiers pour exiger la fermeture des Centres de rétention administrative (CRA).

<https://www.lamarseillaise.fr/societe/retention-administrative-debat-redouble-avec-le-virus-LA4442519>

## EN FRANCE

### CAEN EVACUATION D'UN SQUAT à

17 familles (avec une soixantaine d'enfants), 5 couples et une cinquantaine de célibataires logeant sur place ont été évacuées mardi matin 25 août 2020 au petit matin, du plus grand squat de la ville de Caen (selon l'ONG « Association AG de lutte contre toutes les expulsions »). Cette évacuation avait été décidée en application d'un jugement rendu par le tribunal judiciaire de Caen le 24 septembre 2019. Les occupants avaient obtenu, en appel, un délai d'un an et étaient donc expulsables depuis le 4 août 2020.

Au moins trois familles relogées par la Direction départementale de la cohésion sociale et six personnes ont été emmenées au commissariat par la police. Selon la préfecture : « les demandeurs d'asile doivent être "orientés et hébergés au sein du dispositif national d'asile" le temps que leur dossier soit instruit. Les mineurs isolés doivent, quant à eux, être "pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE)". Les ressortissants étrangers en situation régulière se verront proposer une place "au sein du dispositif d'hébergement d'urgence afin d'établir un diagnostic social plus complet et d'engager un parcours d'insertion". Enfin, les personnes en situation irrégulière "seront invitées à quitter le territoire" et seront placées en rétention administrative ou en hébergement avec assignation à résidence en vue de leur expulsion.

Selon les associations locales, il existe une petite dizaine de squats dans l'agglomération caennaise. L'un des derniers en date a été ouvert le 12 juillet pour héberger plusieurs familles sans solution de logement alors même qu'il existe "8 500 logements vides" à Caen.

### PARIS

L'évacuation du campement du square Jules-Ferry s'est faite dans le calme. Sur la centaine de jeunes, 70 sont envoyés dans un gymnase. Mais cela signifie plus de promiscuité et une grosse perte d'intimité par rapport aux tentes individuelles et bien ordonnées du camp. Espoir : Un bâtiment qui appartient à la mairie de Paris serait transformé en mini-centre d'hébergement. Il pourrait accueillir une centaine de mineurs.

« En droit français, tout mineur doit être protégé par les conseils départementaux, et à Paris, c'est la mairie qui doit s'en charger ». Mais la question de la reconnaissance de la minorité est encore faite à partir du test osseux, alors que pour l'académie de médecine, « cette méthode ne permet pas de distinction entre seize et dix-huit ans ». La décision du défenseur des droits, concernant le dispositif, recommande entre autres une amélioration des rapports d'évaluation sociale des jeunes lorsqu'un doute subsiste sur leur minorité, ou encore, et c'est à noter, que le dispositif actuel pourrait porter atteinte à l'intérêt supérieur des jeunes gens se déclarant mineurs non accompagnés. Le test est trop aléatoire, il faut que le dispositif évolue.

Vendredi 31 juillet, le bâtonnier et la vice-bâtonnière de Paris écrivent : « Aujourd'hui encore, en violation des engagements pris par la France dans le domaine de la protection de l'enfance, des centaines de mineur passent plusieurs mois à la rue, totalement privés de droits reconnus par la Convention internationale des droits de l'enfant que la France a ratifiée »

<http://www.coordination-urgence-migrants.org/pages/articles-de-presse/annee-2020-1/3eme-trimestre-1/aout-2020/20200804-mediapart-mineurs-etrangeurs-a-la-rue-a-paris-victoire-en-vue-pour-les-associations.html>

### MAYOTTE

Depuis lundi 3 août, **on interpelle massivement sur l'île**. En effet, le centre de rétention administrative (CRA) se remplit rapidement. On crée des locaux de rétention. Les gens s'y entassent dans des conditions indignes, dorment à même le sol. S'y retrouvent, bien que protégés

légalement contre toute mesure d'éloignement, des personnes avec des titres de séjour valides ou expirés pendant la crise sanitaire, des parents d'enfants français, des personnes arrivées avant 13 ans sur le territoire, des mineurs ...

**La Préfecture de Mayotte étant inaccessible depuis des mois**, ce sont les mêmes personnes en attente de l'enregistrement de leur demande de séjour ou du renouvellement de leur titre qui sont les premières victimes de cette reprise effrénée. Alors même que dans une décision du 10 juillet dernier, le Défenseur des droits recommandait déjà aux autorités de prendre des dispositions pour interdire toute mesure d'éloignement à l'encontre des personnes privées de la possibilité d'accéder aux guichets préfectoraux pendant la crise.

En août, Mayotte a connu un regain de violences. Les réseaux sociaux s'enflamment, des élus s'en font l'écho dans la presse nationale. Le préfet de Mayotte tient des **déclarations incendiaires** (diffusées dans les médias) ; « *il y a un lien direct entre l'arrêt de l'éloignement et la flambée de violence, car il y a un sentiment d'impunité qui s'est installé.* » « *Depuis le 16 mars, nous ne pouvons plus reconduire les étrangers en situation irrégulière dans leur pays. Ces 13 000 personnes que nous aurions dû reconduire [...] et qui se livrent à des luttes d'appropriation, des luttes territoriales pour exister, et qui donnent lieu à une délinquance d'appropriation, simplement parce qu'il faut qu'ils vivent...* » Le préfet assimile les personnes étrangères et en situation administrative irrégulière à des délinquants. Un certain nombre de personnes ayant commis des actes délictueux seraient des mineurs. Or, les mineurs ne sont jamais en situation irrégulière en France. A Mayotte, le régime dérogatoire du droit et l'impossibilité d'accéder aux guichets de la préfecture fabrique la précarité et augmente le nombre de personnes en situation irrégulière.

<https://www.lacimade.org/reprise-des-rafles-et-expulsions-a-mayotte-le-chantage-la-politique-du-chiffre-et-le-mepris-de-la-sante-publique/>

## AIX EN PROVENCE

Huit personnes migrantes, cachées dans la remorque d'un camion ont été découvertes, le 8 août sur une aire d'autoroute près d'Aix-en-Provence. Cinq de ces personnes étaient originaires du Bangladesh et trois du Pakistan. Le conducteur du camion, de nationalité russe, a prévenu les gendarmes après avoir été alerté par des bruits provenant de la remorque. Il se rendait en Espagne. Les huit personnes seraient montés lors d'une pause du camion à Vintimille. Elles ont été remises en liberté et devront se présenter à la préfecture à Marseille.

## SANGATTE

Le 19 août 2020, on a retrouvé sur la plage de Sangatte (Pas-de-Calais), le corps inanimé d'Abdulfatah Hamdallah, un exilé soudanais originaire du Kordofan occidental, qui avait tenté de traverser le détroit à bord d'une embarcation de fortune. Ces tentatives sont particulièrement périlleuses à cause des courants et de l'intense circulation de navires géants dans le détroit du Pas-de-Calais, véritable autoroute de la mer. Sur le littoral franco-britannique, malgré l'arsenal de dispositif de contrôle et de surveillance déployé (patrouilles de la Gendarmerie, drones, motos tout-terrain, hélicoptères et caméras de vision nocturne), les tentatives de passage en canots observés depuis fin 2018 se sont multipliées.

## EUROPE

Sur les **446,8 millions** de personnes vivant dans l'UE-27 au 1er janvier 2019 :

21,8 millions (4,9 %) étaient des ressortissants de pays n'appartenant pas à l'UE-27.

**2,4 millions** de ressortissants de pays tiers ont **immigré dans l'UE-27** en 2018

**1,1 million** de personnes ont **émigré** de l'UE-27 vers un pays situé **en dehors de l'UE-27**

**1,4 million** de personnes résidant dans un État membre de l'UE-27 ont **migré vers un autre État membre**

Les États membres de l'UE-27 ont accordé la nationalité à 672 000 personnes en 2018.

[https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Migration\\_and\\_migrant\\_population\\_statistics/fr#Les\\_flux\\_migratoires:\\_2.2C4.C2.A0millions\\_de\\_ressortissants\\_de\\_pays\\_tiers\\_ont\\_immigr.C3.A9\\_dans\\_1.E2.80.99UE-27\\_en\\_2018](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Migration_and_migrant_population_statistics/fr#Les_flux_migratoires:_2.2C4.C2.A0millions_de_ressortissants_de_pays_tiers_ont_immigr.C3.A9_dans_1.E2.80.99UE-27_en_2018)

## **BOSNIE**

Dans une lettre envoyée à la Bosnie, la Commissaire aux affaires intérieures de l'Union européenne a menacé de retirer l'aide financière allouée à la gestion des migrants si les autorités continuent de bafouer "l'État de droit et les droits de l'Homme" dans les centres d'hébergement situés à la frontière avec la Croatie.

Dans le nord de la **Bosnie**, sur la route migratoire des Balkans, quelques milliers de migrants sans-abri sont depuis le 19 août sous le coup d'une interdiction de circuler, contraints de se cacher de la police et de milices qui se sont formées pour les chasser. Il leur est désormais interdit de se déplacer à pied, en taxi et même via les transports en commun. Le gouvernement local invoque de nombreuses contaminations au coronavirus parmi les migrants. Amnesty international dénonce une mesure "discriminatoire" et "dangereuse". Contraints de se cacher, les migrants, eux, attendent un revirement de situation dans la peur ou bien tentent de traverser la frontière par eux-mêmes, se heurtant à des refoulements violents de la **Croatie** (de union européenne) vers la Bosnie, alors qu'ils n'ont pas pu déposer une demande d'asile. La Cour européenne des droits de l'Homme demande à Zagreb des explications.

## **MACEDOINE DU NORD**

C'est un pays de passage sur la route des Balkans pour ceux qui espèrent rejoindre le nord-ouest de l'Europe. En raison de la pandémie de coronavirus, la frontière entre la Grèce et la Macédoine du Nord a été fermée. Mais malgré cette fermeture et celle de la route des Balkans, les réseaux de trafiquants sont toujours actifs dans cette région.

Le 12 août, la police a découvert 148 migrants qui tentaient de traverser le pays à bord de différents camions. Au sud de Skopje, un camion, escorté par une voiture, a été arrêté par la police qui a découvert 103 personnes entassées à l'arrière du véhicule, dont 29 enfants. La majorité de ces migrants - 81 personnes - sont originaires du Pakistan, les autres venant d'Afghanistan, d'Inde, d'Égypte, d'Iran et de Syrie. Deux hommes de nationalité macédonienne, suspectés d'avoir agi en tant que passeurs, ont été arrêtés. Les passagers clandestins seront renvoyés vers la Grèce voisine, dernier pays qu'ils auraient traversé avant leur entrée en Macédoine du Nord.

A proximité de la frontière avec la Serbie, quarante-cinq migrants, originaires de Syrie, du Bangladesh, de Somalie, du Pakistan et des Territoires palestiniens, ont été trouvés dans un autre camion qui avait, lui, été abandonné.

## **POLOGNE**

Le 7 août, des gardes-frontières ont interpellé 34 personnes originaires du Moyen-Orient après les avoir découvertes dans la remorque d'un camion en provenance de Turquie et qui était passé par la Slovénie. Ces personnes ont été retenues au poste frontière vendredi soir et s'y trouvaient toujours dimanche 10 août.

## **ITALIE**

### **Lampedusa**

Sont arrivés 370 migrants à bord d'un vieux bateau de pêche qui n'a pas été intercepté en mer par Frontex ; l'embarcation a été secourue in extremis par les gardes-côtes de Lampedusa. 49 migrants fragiles ont été récupérés par les garde-côtes à bord du « Louise Michel » en fin août.

Dans cette île de 6000 habitants, près de **15 000 migrants** ont débarqué depuis le début de l'année, contre moins de 4 000 durant la même période en 2019. De nombreuses petites embarcations de migrants, essentiellement des Tunisiens, continuent d'accoster sur l'île de Lampedusa, au sud de la Sicile.

Le centre d'accueil abrite actuellement 1 400 migrants pour une capacité maximum de 200 places. Le gouvernement se terre dans le silence. A l'approche des élections régionales italiennes des 20 et 21 septembre 2020, cette instrumentalisation de la question migratoire est revenue à la mode, D'où cette menace du maire de Lampedusa, un homme de gauche élu en 2017 : *« Si le gouvernement a décidé que Lampedusa doit devenir un hub nous entamerons une grève générale et nous allons même refuser de laisser accoster les embarcations. »*

Rome n'a pas réagi davantage à l'accident d'un bateau de migrants dont le moteur a explosé au large de **Crotone**, en Calabre, faisant 3 morts parmi les 34 passagers, et plusieurs blessés dont deux policiers qui participaient aux opérations de sauvetage.

## Sicile

La justice italienne a rejeté le 27 septembre un décret publié le 23 août 2020, du président régional de la Sicile exigeant le transfert de tous les migrants présents dans les hotspots et les centres d'accueil en Sicile (comprenant Lampedusa) "vers des installations situées en dehors de l'île", et entendait leur interdire d'entrer, de transiter et de faire escale" dans la région "avec des embarcations, grandes et petites, y compris celles des ONG". L'accueil de migrants contribuait à la diffusion du coronavirus. Des dizaines de migrants hébergés dans les centres siciliens se sont avérés positifs au coronavirus ces dernières semaines.

Le tribunal administratif a estimé "qu'aucune enquête rigoureuse n'a démontré l'existence d'une aggravation concrète (...) de la propagation du Covid-19 au sein de la population locale du fait du phénomène migratoire". Les mesures annoncées par le gouverneur "semblent dépasser le cadre des compétences conférées aux régions". Ce tribunal doit se réunir à nouveau le 17 septembre, à la demande de la région de Sicile qui entend présenter d'autres documents pour plaider sa cause.

[https://www.lemonde.fr/international/article/2020/08/29/a-lampedusa-les-migrants-face-au-coronavirus\\_6050269\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2020/08/29/a-lampedusa-les-migrants-face-au-coronavirus_6050269_3210.html) <https://www.rfi.fr/fr/europe/20200830-migrants-menace-gr%C3%A8ve-%C3%A0-lampedusa-contre-le-silence-rome>

## ROYAUME-UNI

Les gouvernements français et britannique entendent tout mettre en œuvre pour « rendre la Manche impraticable pour les traversées de petites embarcations » et redoubler d'efforts pour lutter contre les « passeurs qui profitent de la détresse d'êtres humains ». En accusant les passeurs d'être responsables de ces drames, les décideurs politiques détournent l'attention des causes structurelles à l'origine de ce phénomène. En multipliant les obstacles pour rejoindre leur territoire, les gouvernements européens contraignent les exilés à faire appel à des passeurs et à s'exposer à l'exploitation des trafiquants, se rendant ainsi les complices, sinon les responsables, des tragédies migratoires.

Le Home Office britannique (équivalent du ministère français de l'Intérieur) indique (26 août) : « Nous continuons à renvoyer les migrants qui n'ont pas le droit d'être au Royaume-Uni. Des vols sont prévus pour l'expulsion des personnes présentes illégalement sur le territoire. Les traversées sur de petites embarcations sont totalement inutiles. » Le Royaume-Uni veut freiner l'immigration clandestine sur son territoire en rendant la Manche impraticable. En réaction, une quarantaine de migrants (originaires de Syrie, du Yémen, d'Irak, d'Iran, du Koweït et du Soudan) présents dans le centre de détention Brook House, situé près de l'aéroport de Gatwick, ont entamé une grève de la faim après avoir appris qu'ils étaient visés par ces mesures de renvoi. « Nous préférons mourir au Royaume-Uni que rentrer »

Au 16 août, plus de 4 500 migrants avaient atteint le Royaume-Uni avec des petites

embarcations depuis le début de l'année, soit plus du double des arrivées de toute l'année 2019.

## ESPAGNE

Les Canaries, archipel volcanique de l'océan Atlantique à quelques 200 kilomètres des côtes africaines, sont redevenues une façon d'entrer en Europe, comme dans les années 2006 à 2008. Plus de 3400 migrants y ont débarqués entre janvier et mi-août 2020. Mais au moins 239 décès ont été comptabilisés (210 en 2019 et 43 seulement en 2018). En effet, la traversée est difficile. Les embarcations ne viennent pas seulement du Maroc et de la Mauritanie, les deux pays les plus proches des Canaries, mais aussi du Sénégal, de la Gambie, à plus de 1 000 km au sud.

Les traversées augmentent en septembre, avec un vent favorable et une mer plus calme. Ce qui risque d'augmenter la diffusion du covid 19 : Une fois débarqués, les réfugiés doivent se soumettre à un test PCR et, si l'un des passagers est positif, s'isoler dans des centres d'accueil qui ne sont pas conçus pour des quarantaines.

Par contre, les arrivées sur la côte méditerranéenne espagnole ont diminué de 50%, alors qu'elles ont été multipliées par 6 aux Canaries.

## GRECE

Depuis mars 2020, la Grèce aurait laissé plus d'un millier de personnes à la dérive, souvent sur des canots pneumatiques surchargés, sans intervention des gardes côtes, à la frontière gréco-turque. Des hommes, des femmes et des enfants pourraient avoir été renvoyés en Turquie immédiatement après avoir atteint le sol ou les eaux territoriales grecques au cours des derniers mois

Afin d'empêcher les migrants de pénétrer dans le pays, la Grèce s'apprête à prolonger la barrière de ciment et fil barbelés qui se trouve sur sa frontière terrestre avec la Turquie. En effet, des migrants ont tenté de passer en Grèce lorsque la Turquie avait déclaré ne plus vouloir les retenir sur son sol (février 2020). La barrière construite il y a 8 ans, sur 12,5 kilomètres devrait atteindre 40 kilomètres de long. Cela devrait être fait en 8 mois pour 63 millions d'euros.

La Grèce était devenue en 2015-2016 la principale porte d'entrée pour plus d'un million de demandeurs d'asile fuyant principalement les combats en Syrie via la Turquie, à destination de l'Europe. Un accord entre Bruxelles et Ankara au printemps 2016 a contribué à réduire drastiquement le flux de migrants. Malgré tout, la Grèce est redevenue en juillet 2019 le premier pays d'entrée des migrants en Europe.

## MALTE

Quelque 1 400 migrants sont actuellement détenus dans deux centres, Marsa en banlieue de la capitale La Valette et Hal Safi dans le sud du pays. Ce serait sans aucune justification. L'Europe serait responsable de cette situation en refusant de répartir les migrants débarqués sur le sol maltais après leur sauvetage en Méditerranée.

## Le sauvetage en mer

Il demeure aujourd'hui vital aux frontières maritimes européennes tant que les politiques migratoires ne changeront pas. Il est une **obligation au regard du droit maritime** international.

Alors que la Commission européenne doit présenter son nouveau « **pacte européen sur l'asile et les migrations** » le **23 septembre**, il est urgent que les États européens changent de cap et construisent de nouvelles politiques ambitieuses et respectueuses du droit international maritime

pour que les « mers-frontières » ne tuent plus !

Empêcher le sauvetage ou participer à des actions qui permettent de l'éviter, c'est se rendre responsable de la disparition et de la mort de personnes ou bien complices des actes de tortures ou traitements inhumains et dégradants que les personnes subiront de retour dans le pays qu'elles fuient (par exemple en Libye).

Des opérations de recherche et de sauvetage actives doivent être mises en œuvre aux frontières maritimes extérieures de l'UE et l'accès aux ports européens doit être garanti afin d'assurer la protection des personnes rescapées, dans le respect de leurs droits fondamentaux. Les pratiques de refoulements illégaux et/ou de renvois aux frontières doivent cesser et le droit d'asile aux frontières être assuré

<https://www.lacimade.org/covid-19-et-frontieres-maritimes-de-lue-les-etats-europeens-assument-une-politique-de-laisser-mourir/>

## MEDITERRANEE

### **2020, une année moins meurtrière en mer ?**

Les opérations de secours et de sauvetage ont été réduites à néant sur certaines périodes de l'été 2020, mais les pratiques illégales des États en mer ont perduré : non-assistance à personne en danger, « hotspots flottants », refoulement par procuration, etc. Depuis le début de l'année, on a recensé 483 personnes ayant perdu la vie en Méditerranée. Sur les huit premiers mois de l'année, ce serait une personne sur 68 qui perdrait la vie en passant par cette route contre une personne sur 16 en 2019 sur l'année entière.

Pour la cinquième année consécutive, les arrivées par voie maritime sont en baisse, tout comme le nombre de personnes décédées recensées en Méditerranée. Mais un corps sans vie repéré dans les eaux, n'est pas nécessairement récupéré pour être identifié et ramené à ses proches. En juillet 2020 pendant trois semaines et malgré les multiples interpellations de l'ONG Seawatch, l'Italie, Malte et la Libye ont laissé le corps d'une personne décédée dériver en mer.

Les personnes sont également retenues en amont de la frontière maritime. Avec ses partenaires nigériens et libyens, l'UE et ses États, à coups de millions d'euros, entravent les parcours des exilés, qui alors empruntent des routes toujours plus longues et plus dangereuses. Ainsi, des personnes disparaissent dans le désert du Sahara nigérien où aucune donnée officielle n'est collectée à ce jour.

### **Au large de Malte**

Le navire pétrolier danois, Maersk Etienne qui a porté secours en mer à 27 migrants fuyant la Libye, attend désormais depuis 23 jours au large de Malte. L'ambiance devient de plus en plus tendue chaque jour. L'équipage fait de son mieux pour répondre aux besoins des migrants mais les migrants sont de plus en plus inquiets. Partis de Libye, ils avaient été secourus le 4 août sur demande des autorités maltaises, après avoir passé des jours à dériver en mer. Sauvés in extremis dans la zone maritime sous contrôle tunisien, les migrants avaient vu leur petite embarcation de bois bleue sombrer aussitôt sous leurs yeux.

L'ONG Sea-Watch, qui vient en aide aux migrants en mer Méditerranée, a offert son aide au pétrolier. "Ils nous ont répondu qu'ils n'en avaient pas besoin". Contacté, le capitaine du bateau n'a pas apporté de précisions sur la situation à bord.

<https://www.infomigrants.net/fr/post/26904/23-jours-d-attente-et-27-migrants-a-bord-situation-intenable-et-floue-sur-le-maersk-etienne>



## Malte et Italie

L'Italie (comme Malte) a déclaré ses ports « non sûrs » (du fait du Covid 19) : cela empêche le débarquement des personnes rescapées par les ONG solidaires en mer

Malte et l'Italie maintiennent des personnes qui avaient été secourues dans leurs zones de recherche et de sauvetage, sur des bateaux privés, qu'elles ont affrétés et fait stationner en dehors de leurs eaux territoriales, dans l'attente que d'autres États européens acceptent de les accueillir. Les personnes interceptées en mer ont été parquées sur des « hotspots flottants » en dehors de tout cadre légal, pour une période indéterminée et sans information sur leur devenir, parfois pendant plusieurs semaines.

## Importante opération de sauvetage en mer Égée

Les autorités ont reçu un appel de détresse mardi soir 25 août depuis un bateau transportant un nombre inconnu de migrants. Plusieurs témoins ont rapporté qu'il y avait bien plus de 96 personnes à bord. Pendant la nuit, cinq navires des garde-côtes, des hélicoptères militaires, un navire de la marine etc. ont patrouillé. 96 migrants ont été secourus par les garde-côtes grecs, entre mardi 25 et mercredi 26 août, à environ 30 kilomètres à l'ouest de la petite île de Halki près de Rhodes. Plus de 70 des rescapés ont été transportés vers Rhodes, tandis que les autres ont été conduits plus au sud, sur la petite île de Karpathos pour une prise en charge médicale et administrative. Tous sont "en bon état de santé". Les migrants sont majoritairement Syriens, Irakiens, Somaliens et Kurdes. Dix enfants figurent parmi eux.

19 personnes ont été récupérées par un cargo d'une compagnie maritime turque, qui naviguait dans la zone au moment du naufrage. Elles ont été transférées sur l'un patrouilleurs des gardes-côtes turcs, et doivent rentrer en Turquie.

Les garde-côtes ont, annoncé l'arrestation d'un passeur présumé dans cette même affaire. Ce qui porte à quatre le nombre de personnes secourues ayant été arrêtées pour leur participation présumée à un trafic de migrants.

Les garde-côtes grecs ont lancé, jeudi 27 août, une nouvelle opération de sauvetage après avoir reçu un appel de détresse d'un bateau avec 50 migrants à son bord, au sud de l'île de Rhodes en mer Égée.

## LIBYE

La Libye s'est dotée, depuis décembre 2017, d'une **zone de recherches et de sauvetage** (lui permettant – au regard du droit international maritime – d'y intervenir en cas de besoin de sauvetage.

Cette zone est utilisée comme **prétexte** par les États européens frontaliers comme l'Italie ou Malte, pour ne plus répondre aux appels des embarcations en détresse, puisque c'est du ressort de la Libye. Ainsi, au lieu de renvoyer des personnes («push backs») depuis les eaux internationales vers la Libye, l'Union européenne prévient les gardes côtes libyens de la présence d'un bateau dans leur zone pour qu'ils l'interceptent et de le ramènent sur leurs côtes («pull back»)

De nombreux bateaux ont été arrêtés et les personnes à bord ramenées dans les camps fermés libyens. Le 3 juillet, l'Italie signait pour trois ans supplémentaires le Mémorandum d'entente avec la Libye pour contrer l'immigration illégale ».

## DEVENIRS DE MIGRANTS

**Amadou Diallo** (20 ans), jeune **migrant guinéen**, admis à l'Institut d'Études politiques de Paris (Sciences Po) pour cette année, était bloqué en Grèce car sa demande d'asile a été retardé par l'épidémie de coronavirus. Son histoire racontée par « Le Monde » a suscité l'émotion sur les réseaux sociaux. Après avoir perdu ses parents, il a fui son pays et est arrivé en octobre 2016 à Lesbos (Grèce) dans le camp de Moria. Il s'échappe et se retrouve à Athènes. L'ONG Home project le prend en charge. Il travaille dans un hôtel l'été et intègre le lycée franco-hellénique à Athènes. Il est admis Sciences Po Paris. Une pétition a été lancée par des élèves de Sciences Po demandant au gouvernement français de faire en sorte qu'Amadou puisse débiter sa scolarité dont les frais seront financés par la bourse Émile Boutmy dont il est bénéficiaire. La ministre française déléguée à la citoyenneté, affirme par un tweet que "le ministère français de l'Intérieur est mobilisé en lien avec la diplomatie française et les autorités grecques, dans le but de trouver une solution : la France est prête à l'accueillir". Lundi 20 juillet il apprend que sa demande d'asile avait été acceptée par la Grèce. Il va **pouvoir faire ma rentrée à Sciences Po**.

Le camp de Buduburam, au Ghana, a été créé en 1990 pour accueillir des réfugiés qui fuyaient la première guerre civile au Liberia, pays d'où vient la famille Davies. Le 2 octobre 2000, Alphonso y vient au monde. La famille vivait en sécurité au Ghana. Mais c'était dur d'y vivre, nous étions inquiets. Les gens meurent aussi de faim dans des camps, pas seulement dans les zones de guerre. En 2005 la famille avec les trois enfants, parvient à quitter le Ghana et arrive au Canada où le père trouve du travail. Brillant footballeur, Alphonso passe dans une équipe professionnelle, il est naturalisé canadien le 6 juin 2017. le 1<sup>er</sup> janvier 2019 il rejoint le club du **Bayern de Munich** et **gagne la finale de la ligue**. A l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés, **Alphonso Davies** poste ce message le 20 juin sur instagram : "**Je suis bien placé pour savoir ce qu'il peut se passer quand on donne à des réfugiés la chance de poursuivre leurs rêves.**"

## Administration

### Visioconférences : une justice expéditive pour des étrangers en rétention

Depuis 2018, une loi autorise la tenue d'une visioconférence et en raison de la crise sanitaire du Covid-19, des audiences par visioconférences sont régulièrement organisées depuis des centres de rétention en France.

Un téléphone, un écran, une caméra. Mais le téléphone qui est donné au retenu pour contacter son avocat est un téléphone du poste de police du centre de rétention. L'avocat ne sait pas où se trouve le retenu exactement lors de ces conversations, ni même si ces discussions sont confidentielles, ce qui devrait être le cas.

D'un côté, un juge des libertés et de la détention (JLD) ainsi qu'un avocat accompagné d'un interprète se tiennent dans un tribunal; de l'autre, un étranger, sous le coup d'une procédure d'expulsion du territoire français, est connecté depuis le centre de rétention administrative où il est enfermé. La forme ressemble à une **conversation vidéo** WhatsApp **anodine**. La personne qui est jugée, se rend-elle vraiment compte qu'elle est **en train de passer devant un tribunal**? En quinze minutes, **le sort du retenu va se jouer**. Le juge va trancher sur la prolongation de son maintien en rétention, décision qui, dans l'écrasante majorité des cas, fait l'objet d'un avis favorable.

Ces audiences en visioconférences ont été rendues systématiques durant la crise sanitaire, grâce à une ordonnance qui, selon La Cimade, devait expirer le 10 août dernier. Mais ces visioconférences ont toujours lieu en Île-de-France, notamment dans le CRA de Paris-Vincennes. Plus inquiétant encore, des jugements sont rendus concernant des retenus du Centre du Mesnil-Amelot, sans que les retenus soient présent en "visio". Le juge prend sa décision sur dossier et sur plaidoirie sans l'intéressé.

La loi autorise la tenue d'une visioconférence sans accord de la personne jugée, **à la condition que les deux lieux utilisés pour l'audience soient considérés comme des salles de justice ouverte au public**. Vu que ces conditions ne sont pas respectées, il y a de grosses atteintes aux principes fondamentaux de la justice.

Ces procédures en appel concernant des maintiens en rétention surviennent alors que les mesures d'éloignement du territoire français sont ralenties en raison de la pandémie. Dans certains centres, les expulsions sont même au point mort en raison de la mise en place de quatorzaines pour éviter une propagation du coronavirus."

<https://www.infomigrants.net/fr/>